

Les Programmes européens 2014-2020

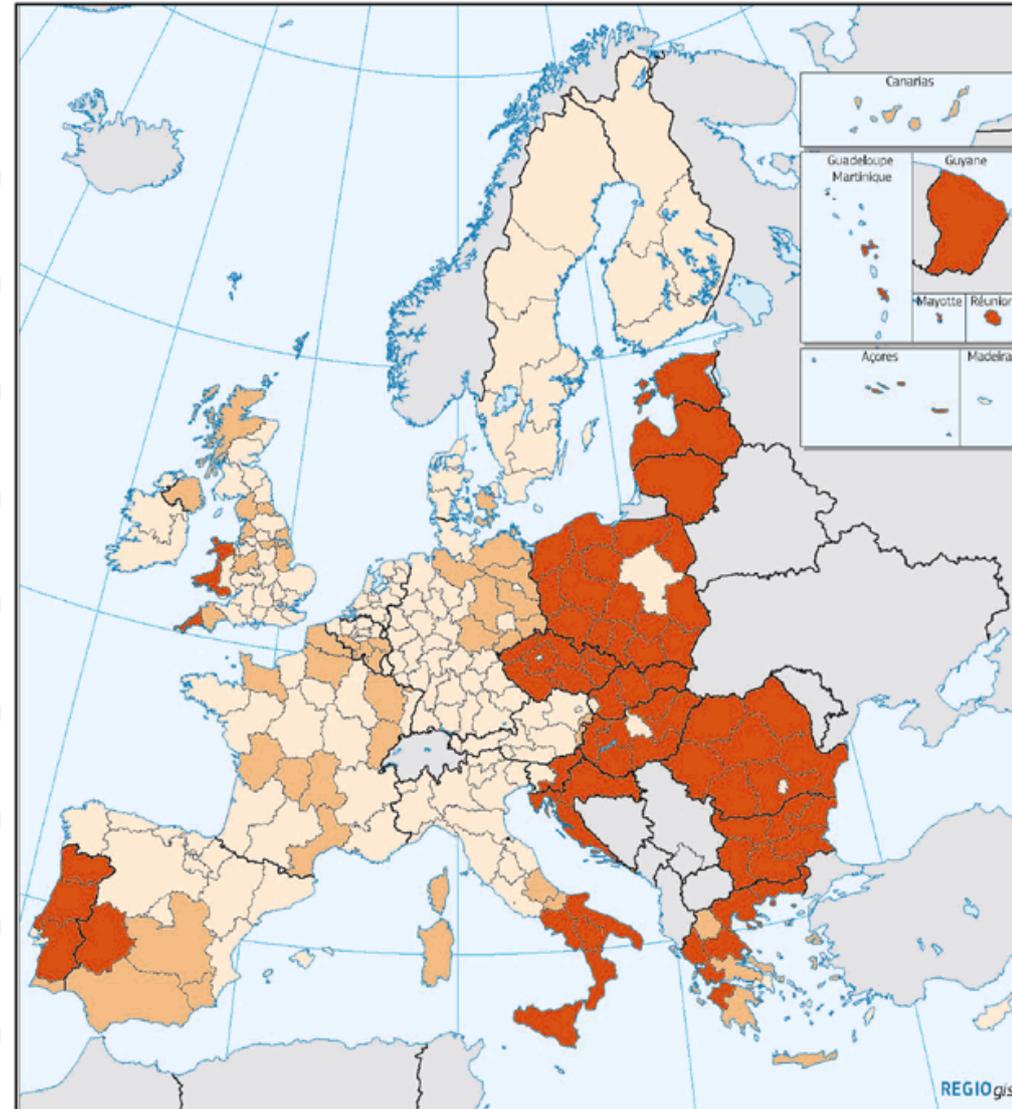
Rubrique budgétaire	Principaux programmes européens	Budget (M d'€)
1 Croissance intelligente et inclusive	Galileo Sûreté nucléaire Horizon 2020 COSME (Compétitivité entreprises et PME) Erasmus pour tous (dont sport) Agenda social (emploi, politique sociale et inclusion) FISCUS - Lutte contre fraude Interconnexion Europe (RTE-E, RTE-T, TIC) Politique de cohésion	7 000 700 80 000 2 380 15 210 850 840 40 000 336 020
2. Croissance durable	FEAGA FEADER FEAMP Life + (environnement et action climat)	281 825 89 895 6 685 3 200
3. Sécurité et citoyenneté	Fonds pour les migrations et l'asile Fonds pour la sécurité intérieure Justice Droits fondamentaux et citoyenneté Protection civile -interne L'Europe pour les citoyens Sécurité alimentaire Santé en faveur de la croissance Consommateurs Europe créative	3 433 4 113 416 387 245 203 2 177 396 175 1 590
4. L'Europe dans le Monde	Instrument de pré-adhésion IEVP (politique de voisinage) IEDDH (démocratie - droits homme) Instrument de stabilité Sécurité (PESC) Instrument de partenariat Instrument coopération développement (ICD) Aide humanitaire Protection civile externe et CRE Instrument coopération sûreté nucléaire (ICSNI) Aide macrofinancière Fonds garantie relatif actions extérieures	12 520 16 097 1 400 2 510 2510 1 000 20 597 6 405 210 560 593 1 257

Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) 2014-

2020 *FEDER – FSE – FEADER – FEAMP – CTE*

11 Objectifs Thématiques

-  Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation **OT 1**
-  Renforcer l'accessibilité, l'usage et la qualité des technologies de l'information et de la communication **OT 2**
-  Renforcer la compétitivité des PME et le secteur agricole (pour le FEADER) et le secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP) **OT 3**
-  Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs **OT 4**
-  Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques **OT 5**
-  Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources **OT 6**
-  Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau-clé d'infrastructures **OT 7**
-  Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail **OT 8**
-  Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté **OT 9**
-  Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie **OT 10**
-  Renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace **OT 11**



Éligibilité des régions pour les Fonds structurels (FEDER et FSE) pour 2014-2020

Catégories

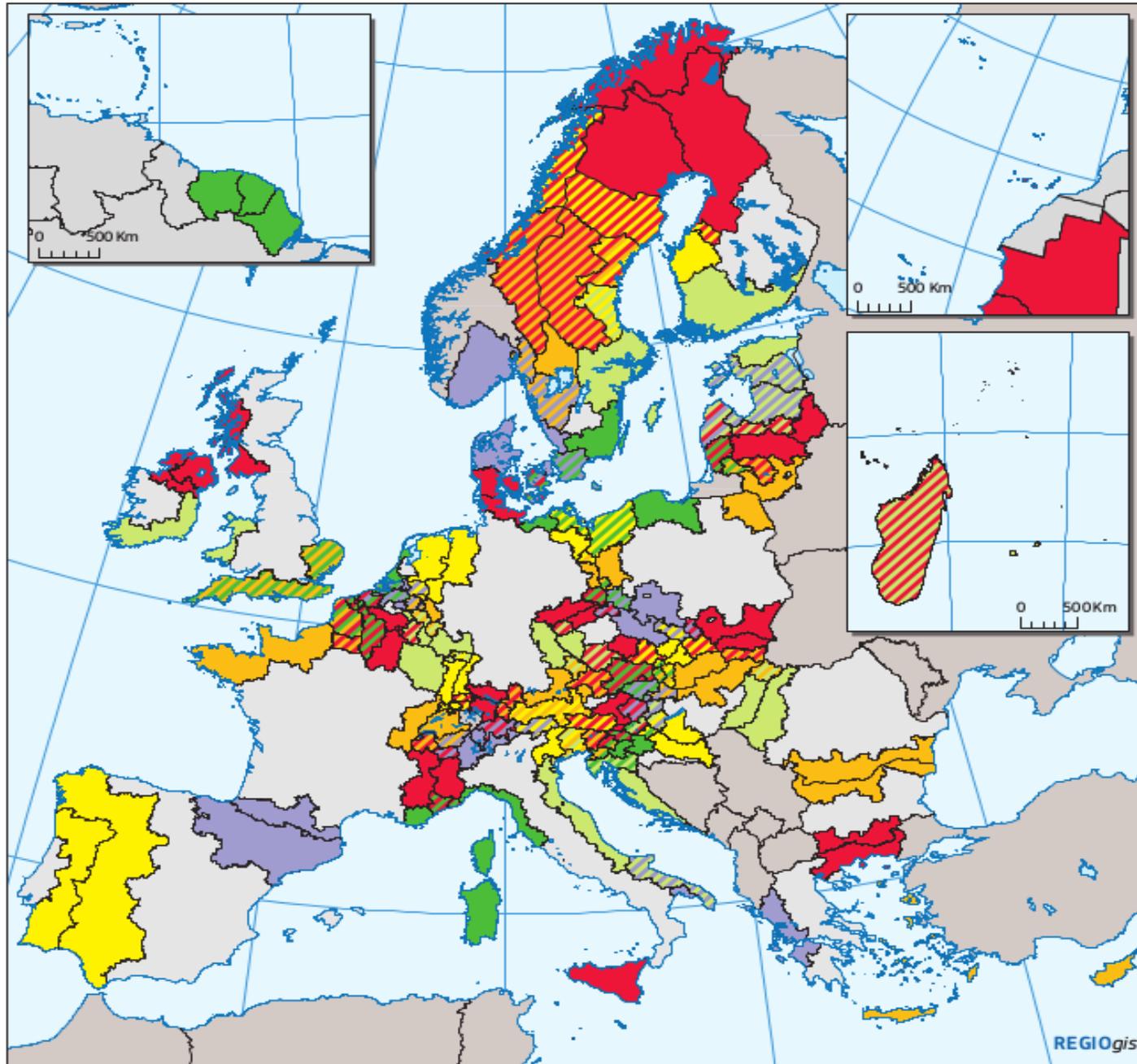
-  Régions les moins développées
-  Régions en transition
-  Régions les plus développées

Source : DG Regio

0 500 Km

© EuroGeographics Association for the administrative boundaries

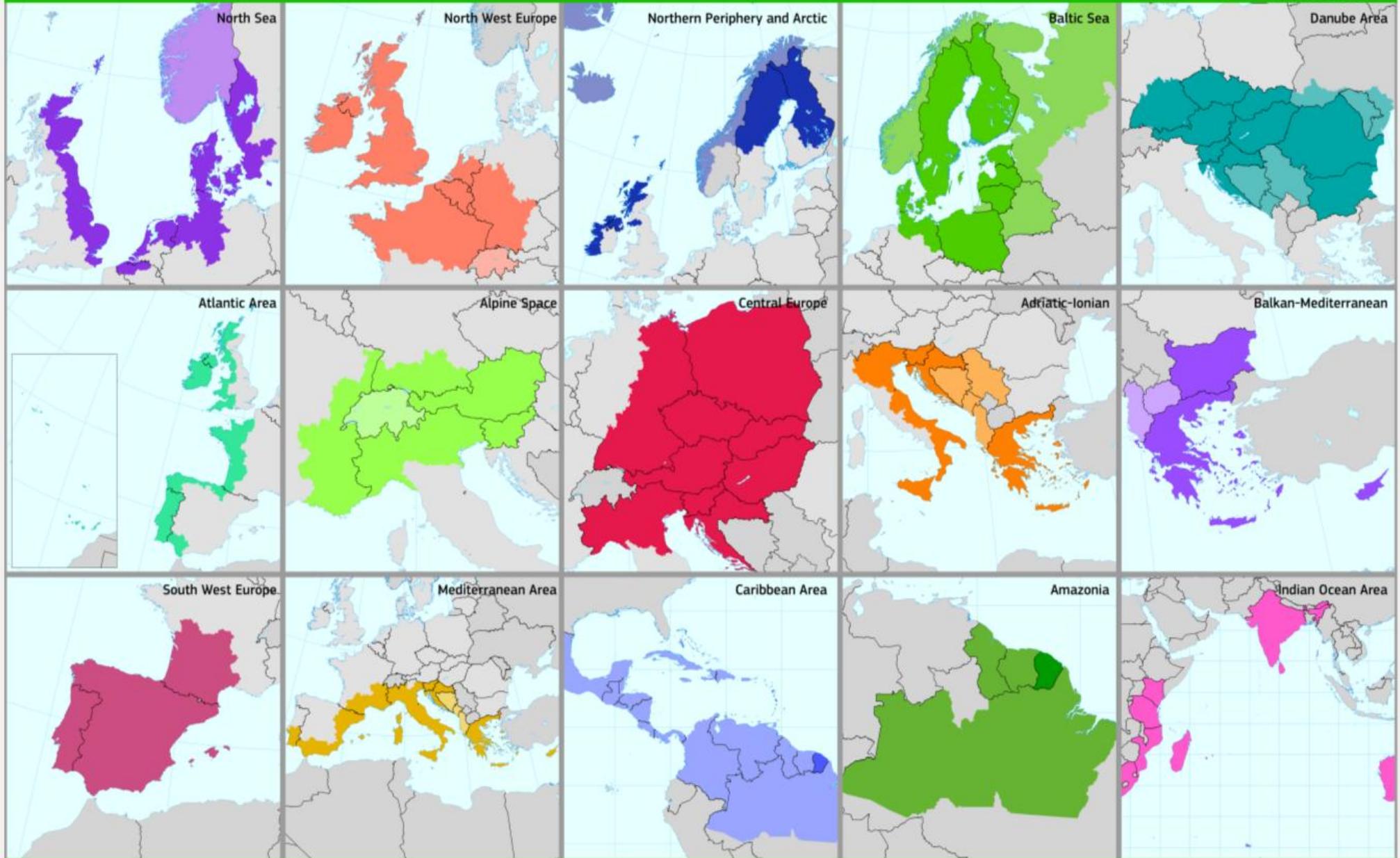
Coopération transfrontalière et interrégionale 2014-2020 (FEDER)



ERDF Cross-border cooperation programmes 2014-2020

Coopération transnationale 2014-2020 (FEDER)

ERDF Transnational cooperation programmes 2014 - 2020



Les FESI 2014-2020 en France ?

Pour atteindre les objectifs de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, les politiques européennes sont dotées d'un budget de 960 milliards d'euros pour les 28 États membres et pour 7 ans. La nouvelle période 2014-2020 a été lancée le 1er janvier 2014.

Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux États membres la gestion d'une partie de ces crédits, appelés fonds européens structurels et d'investissement (FESI). En France, 4 FESI, relatifs à 3 politiques, sont concernés :

- les 2 « fonds structurels » dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale :
> le fonds européen de développement régional (FEDER)
> le fonds social européen (FSE)
- le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) soutenant la politique de développement rural dans le cadre de la politique agricole commune
- le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée.

Quels montants pour la France ?



Qui gère les fonds européens ?

- Conseils régionaux / GIP
- Conseil général Réunion
- État en région
- DGPAAT : Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires
- DPMA : Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
- DGEFP : Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
- CGET - Europ'Act : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires



7 types d'autorité de gestion

26,7 Mds€ de budget

Qui les met en œuvre ?

dans les régions métropolitaines

